

# IMAGYM

## **CODE DE CONDUITE PARENTS DE GYMNASTE AU SECTEUR COMPÉTITIF**

**Le club Imagym vous demande, en tant que parent d'un enfant inscrit à nos programmes de gymnastique compétitive, de vous engager à :**

1. Partager et respecter la mission, les principes et la philosophie véhiculés par le club.
  2. Ne pas entrer dans le champ de compétence des entraîneurs dans le cadre de leurs fonctions avec les gymnastes.
  3. Apporter votre soutien à l'entraîneur de votre enfant en ce qui concerne les buts et les objectifs qui ont été fixés en début d'année pour le développement de l'athlète.
  4. Reconnaître que l'entraîneur se doit d'être critique à l'égard de votre enfant si celui-ci n'accomplit pas le travail demandé.
  5. Reconnaître que c'est l'entraîneur et le (la) coordonnateur (trice) qui décide du meilleur classement pour le (la) gymnaste selon ses aptitudes physiques et son comportement.
  6. Accepter que la gymnastique de compétition demande un dévouement et un engagement de la part du parent au niveau des horaires d'entraînements et des compétitions et/ou évaluations.
  7. Accepter de déclarer au (à la) coordonnateur (trice) ou à la direction toute situation où votre enfant pourrait être en danger ou ne serait pas respecté entièrement dans son intégrité physique et mentale.
- INTIMIDATION = TOLÉRENCE 0**
8. Quitter le gymnase durant les entraînements et comprendre qu'un parent trop présent peut nuire au bon fonctionnement des entraînements de son enfant. L'entraîneur se réserve le droit de demander aux parents de quitter s'il juge leur présence excessive ou dérangeante.
  9. Discuter et dialoguer avec les membres du club, entraîneurs et autres parents de façon courtoise, polie et respectueuse.
  10. S'abstenir de remettre en cause le jugement des officiels en compétition et comprendre que seul l'entraîneur de l'athlète est autorisé à discuter avec un officiel ou un bénévole si une situation problématique survient.
  11. Éviter tous les commentaires ou opinions désobligeants devant les enfants, parents ou entraîneurs pouvant diminuer ou ternir la réputation des entraîneurs, gymnastes et parents du club ou de toute autre organisation de gymnastique.
  12. S'assurer d'être à l'heure au début et à la fin des entraînements et des compétitions et d'aviser si l'enfant est absent au cours en téléphonant à la réception.
  13. Prendre la responsabilité d'informer la réceptionniste de l'absence de son enfant à une compétition, et ce au moins 1 mois à l'avance.
  14. Si l'entraîneur me remet son numéro de téléphone personnel pour une situation donnée. Je m'engage à l'utiliser pour des situations urgentes et importantes, et ce, à des heures convenables.
  15. Si mon enfant est malade ou qu'il a des poux, je m'engage à lui donner une période de repos à la maison.
  16. Je m'engage à payer tous les frais d'inscription pour l'année en cours.

## **EN CAS DE QUESTION OU PROBLÈME**

Voici la chaîne de communication à suivre :

1. Demandez à l'entraîneur ses disponibilités pour une brève rencontre.
2. Prendre rendez-vous avec le coordonnateur du secteur si vous avez tenté de régler le problème avec l'entraîneur et que vous n'êtes pas satisfait du résultat.
3. Prendre rendez-vous avec la directrice générale si vous n'avez pas la réponse à vos questions.
4. Formulez une plainte à l'attention des membres du CA d'Imagym si vous n'êtes pas satisfait de votre rencontre avec la directrice générale. La plainte doit être transmise par courriel à l'adresse : [ca@imagym.ca](mailto:ca@imagym.ca)